



MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

DATE : 03/03/2022

REFERENCE : MINSANTE N°2022-21

OBJET : UKRAINE - PLAN DE SOUTIEN SANITAIRE DE LA FRANCE

Pour action

Pour information

Mesdames, Messieurs,

La Russie mène depuis le 24 février 2022 des actions militaires en l'Ukraine. La situation sécuritaire demeurant fortement volatile, il se pourrait que celle-ci continue de se dégrader.

Le MEAE est positionné en point focal national pour l'analyse, le suivi et la gestion de la situation, et est à ce titre en charge de la coordination des différentes actions pour les ressortissants français impactés à l'étranger d'une part et le soutien à la population ukrainienne pour le compte de la France d'autre part. Pour les actions de soutien du secteur sanitaire (envoi de matériels et médicaments, appui médico-psychologique aux populations, prise en charge de patients et blessés...), le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE adresse au MSS/CORRUSS les demandes d'appui validées.

Le présent message MINSANTE a pour objectif de vous préciser l'ensemble des démarches entreprises par le Ministère des Solidarités et de la Santé en réponse à la situation actuelle de l'Ukraine, en lien avec le MEAE/CDCS. Ce message a aussi pour objectif de clarifier le circuit logistique des dons de matériels médicaux et médicaments, et des différentes propositions d'appuis. Ce travail permettra l'harmonisation de la réponse française.

Pour information, pour assurer le suivi de la situation, l'analyse des besoins du secteur sanitaire et la réponse à ces besoins, le CORRUSS est passé au niveau 2 « CORRUSS renforcé » depuis le 1^{er} mars 2022.

1. Appuis en matériels et médicaments

A la demande du MEAE/CDCS, une aide médicale d'urgence articulée autour de la projection de deux postes sanitaires mobiles a été organisée (1 PSM2 international réservé au MEAE projeté ce début de semaine et 1 PSM2 de la région Ile-de-France en cours de projection).

En complément, des médicaments du stock Etat ont été sollicités par le MEAE/CDCS. Leur acheminement est en cours d'organisation cette semaine.

Outre l'appui consulaire aux ressortissants français, la réponse de moyen terme doit aussi permettre d'appuyer les établissements de santé locaux et frontaliers qui seront probablement lourdement impactés tant d'un point de vue de l'accueil et de la prise en charge médicale de blessés qu'au niveau de la continuité d'activité de la prise en charge médicale des réfugiés.

De nombreuses propositions de dons de matériels et médicaments pour l'Ukraine et les pays voisins sont formulées sur le territoire national.

Le MEAE met en place deux fonds de solidarité afin de centraliser toutes les contributions financières (publiques et pour les entreprises) au niveau territorial. Toutes les initiatives locales de soutien financier doivent être orientées vers ces fonds, vers le Comité International de la Croix-Rouge, vers la Fédération Internationale de la Croix Rouge, vers les centres locaux de la Croix Rouge ou vers les ONGS de terrain. Des informations complémentaires sur ces fonds seront transmises prochainement.

S'agissant des propositions de dons de matériels médicaux et de médicaments, notamment d'établissements de santé, elles sont déjà très nombreuses et nécessitent d'être coordonnées.

Aussi, afin de structurer cette coordination, il est demandé aux ARS de :

1. Centraliser les éventuelles propositions de produits de santé (médicaments et dispositifs médicaux) reçues de la part des établissements et autres acteurs du système de santé au niveau régional ;
2. Consolider une liste des matériels/médicaments proposés selon le modèle que vous trouverez en PJ ; nous vous remercions de bien vouloir veiller à la pertinence des produits proposés (date limite d'utilisation, obsolescence, maintenance, ...) et à la non intégration de matériels et médicaments provenant du stock Etat dans ces listes ;
NB : les matériels et médicaments pour la prise en charge de patients adultes et pédiatriques les plus attendus sur place sont ceux constituant les PSM (médecine d'urgence) et les malles Tulipe (médecine générale) ; des traitements pour les maladies chroniques (hépatites, HIV, cancers, etc.) peuvent également être utiles ;
3. Transmettre la liste consolidée des propositions reçues au CORRUSS à alerte@sante.gouv.fr pour le lundi 7 mars 2022 à 15h.

A ce stade, **il n'est pas attendu de la part des ARS de solliciter les établissements de santé pour identifier leurs capacités d'appuis éventuelles en dons de matériels et médicaments, mais de centraliser les propositions de dons.** Les envois de matériels et médicaments sont en effet organisés sur la base des demandes formulées par le MEAE/CDCS auprès du MSS/CORRUSS sur la base des besoins exprimés par l'Ukraine et les pays frontaliers qui accueillent blessés et réfugiés.

Le retour des régions sera ensuite analysé par le MSS/CORRUSS en lien avec le MEAE/CDCS. En cas de besoins identifiés, le CORRUSS reviendra vers les ARS concernées pour organiser l'acheminement des dons sur le territoire national. Les modalités logistiques seront précisées ultérieurement en cas de mobilisation de dons de votre région.

S'agissant des envois de matériels médicaux et de médicaments que des établissements de santé ou d'autres acteurs du système de santé proposent d'organiser en lien avec la Croix-Rouge, des ONGS de terrain ou d'autres associations humanitaires reconnues (dons avec une logistique d'acheminement sur zone déjà organisée), il n'est pas attendu d'action particulière des ARS. Ces dons sont possibles et suivent des chaînes logistiques habituelles et organisées.

S'agissant d'éventuelles propositions de dons de matériels/médicaments d'ampleur nationale (de la part de syndicats professionnels nationaux, de groupes pharmaceutiques, etc.), elles devront être orientées vers le MSS/CORRUSS (alerte@sante.gouv.fr) qui analysera les dons proposés en lien avec le MEAE.

2. Prise en charge médicale

A la demande du MEAE/CDCS, et en lien avec le réseau national des CUMP, un poste d'urgence médico-psychologique téléphonique (PUMP) a été activé le 24 février dernier, pour les appels à la réponse téléphonique du MEAE/CDCS de ressortissants français nécessitant une prise en charge médico-psychologique.

En parallèle, le MSS travaille en réponse aux sollicitations de l'échelon européen à l'identification de potentielles capacités de prises en charge médicale sur le territoire national. Ces travaux réalisés en anticipation devront permettre d'identifier notre capacité à prendre en charge différentes typologies de patients tel que des blessés, des patients avec des maladies chroniques ne pouvant plus être pris en charge dans le système de santé ukrainien... Cette prise en charge est pour l'heure principalement orientée vers l'Île-de-France au regard de l'offre de soins disponible et des facilités opérationnelles avec la proximité des aéroports de Paris, mais d'autres régions pourraient être sollicitées.

A ce jour, il n'est pas prévu de projection de personnels soignants en soutien à l'Ukraine ou aux pays frontaliers. En cas de sollicitation de personnels soignants de vos régions voulant apporter leur contribution à la situation actuelle, nous vous demandons de recenser ces candidatures et de conserver celles de personnels soignants expérimentés et ayant des profils cohérents avec une hypothétique projection (langue, compétences,...).

3. Accueil de personnes réfugiées sur le territoire national

Les accueils de personnes réfugiées sur le territoire national sont organisés par les Préfectures qui recensent les capacités d'accueil et organisent les modalités de cet accueil. Des prises en charge médico-psychologiques, la vaccination contre la Covid-19 ou encore la vérification des vaccinations infantiles pourront être proposées par les ARS aux personnes réfugiées, sous la coordination des Préfectures.

4. Communication

La communication relative à l'appui de la France à l'Ukraine et aux pays frontaliers est pilotée par le MEAE.

Nous vous remercions de la prise en compte de ces recommandations et de votre solidarité, et nous nous tenons à votre disposition pour toute précision.

Jérôme Salomon
Directeur Général de la Santé

signé